

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.050

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

18 Juin 1998

18 Juin 1998

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

EXCUSES : MM. MOST, HUGENDOBLER et DONZIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REENSABLEMENT DE LA GRANDE CONCHE

VOTE : UNANIMITE

En application des dispositions de l'article L-300.2 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable à l'opération de réensablement de la Grande Conche s'est déroulée du 01 décembre 1997 au 15 mars 1998.

Par délibération en date du 31 mars 1998, le Conseil Municipal, au vu du bilan de la concertation, a décidé de poursuivre l'opération de réensablement de la Grande Conche.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact, réalisée en début d'année par le bureau technique CREOCEAN.

Il importe maintenant de mettre le projet à l'enquête publique au titre de la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 sur la protection de l'environnement d'une part et de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau d'autre part.

A cet effet le Service Urbanisme et Environnement de la Ville, et le Service Maritime de la Direction Départementale de l'Equipement ont élaboré un dossier qui comprend :

- 1 - une notice explicative
- 2 - un plan de situation
- 3 - un plan du projet et des coupes
- 4 - une estimation sommaire
- 5 - une étude d'impact

Ce dossier peut être consulté au Secrétariat Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la loi 83.630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et ses décrets d'application,
- VU la loi 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, et ses décrets d'application
- VU le dossier d'enquête publique
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier d'enquête publique du réensablement de la Grande Conche établi par le Service Urbanisme et Environnement de la Ville et le Service Maritime de la DDE,
- de solliciter du Préfet, la mise à l'enquête publique du projet,

- de demander au Préfet de saisir le Tribunal Administratif pour la désignation du Commissaire Enquêteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS